

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE1838

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Robiliard, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travers, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 97

À l'alinéa 5 :

- 1° Après le mot : « salariés », insérer le mot : « soit » ;
- 2° Substituer à la première occurrence du mot : « ou » le mot : « soit » ;
- 3° Substituer à la seconde occurrence du mot : « ou » le mot : « soit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.